

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et
de la recherche

Arrêté du 25 juin 2025

portant déclaration de vacance d'emplois de maître de conférences des universités de médecine générale offerts au recrutement au titre de l'année 2025 et fixant les modalités de candidature

Le ministre auprès de la ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 952-23-1 ;

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 4130-1 ;

Vu le décret n° 2008-744 du 28 juillet 2008 modifié portant dispositions relatives aux personnels enseignants des universités, titulaires et non titulaires de médecine générale, notamment le chapitre II de son titre II ;

Vu l'arrêté du 22 juin 2020 fixant la procédure de recrutement des professeurs des universités de médecine générale et des maîtres de conférences des universités de médecine générale et les modalités de constitution des dossiers et de dépôt des candidatures pour le recrutement et le renouvellement au-delà de la quatrième année des chefs de clinique des universités de médecine générale, notamment son titre I ;

Vu l'arrêté du 20 mars 2025 portant déclaration de vacance d'emplois de maître de conférences des universités de médecine générale offerts à la mutation et au recrutement au titre de l'année 2025 et fixant les modalités de candidature ;

Vu l'arrêté du 10 avril 2025 modifiant l'arrêté du 20 mars 2025 portant déclaration de vacance d'emplois de maître de conférences des universités de médecine générale offerts à la mutation et au recrutement au titre de l'année 2025 et fixant les modalités de candidature ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2025 fixant la liste des candidats et candidates autorisés à participer au concours ouvert au titre de l'année 2025 pour le recrutement de maîtres de conférences des universités de médecine générale ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2025 fixant la liste des candidats et candidates admis aux concours ouverts au titre de l'année 2025 pour le recrutement de maîtres de conférences des universités de médecine générale.

Arrête :

Article 1^{er}

Les personnes inscrites sur la liste d'admission au concours de maître de conférences des universités de médecine générale peuvent, dans un délai de trois jours suivant la publication du présent sur le site internet du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, postuler les emplois offerts au recrutement au titre de l'année 2025 dans les unités de formation et de recherche de médecine relevant des universités ci-après désignées :

Localisation de l'emploi	N° emploi
CLERMONT-AUVERGNE	5303MCUMG0682
LILLE	5303MCUMG2810
LORRAINE	5303MCUMG1445
RENNES	5303MCUMG0732
SORBONNE-UNIVERSITE	5303MCUMG2263
STRASBOURG	5303MCUMG2747
TOULOUSE	5303MCUMG0511

Article 2

Les dossiers de candidature sont constitués des pièces suivantes :

- 1) Une lettre de candidature rédigée selon le modèle joint en annexe I ;
- 2) Un curriculum vitae dactylographié sur trois pages recto ;
- 3) Un exemplaire de l'exposé écrit des titres et travaux, soumis au jury mentionné à l'article 13 du décret n°2008-744 du 28 juillet 2008 ;
- 4) Une attestation sur l'honneur du candidat ou de la candidate mentionnant les noms et prénoms de son père et de sa mère destinée à renseigner la demande de casier judiciaire n°2 ;
- 5) S'il y a lieu, un état signalétique et des services militaires ;
- 6) Tous les arrêtés portant nomination et renouvellement en qualité soit de chef de clinique de médecine générale, soit de chef de clinique associé des universités dans la discipline médecine générale, soit de maître de conférences associé à mi-temps dans la discipline médecine générale ;
- 7) En cas de candidatures multiples, la liste des emplois postulés classés par ordre de préférence.

Article 3

Les dossiers de candidature doivent être adressés par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) au directeur ou à la directrice de l'unité de formation et de recherche de médecine dont relève l'emploi postulé.

Article 4

Les candidats et les candidates adressent également, par courrier électronique, dans le délai prescrit à l'article 1^{er} ci-dessus, au ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche (direction générale des ressources humaines, département des enseignants-chercheurs de santé (dgrh-a2.sante@education.gouv.fr en précisant dans l'objet « Concours 2025 MCUMG »)) :

- un double des pièces mentionnées au 1, 2 et 7 de l'article 2 ci-dessus ;
- un dossier administratif comportant les pièces suivantes :
 - 1) Un certificat médical, délivré par un médecin généraliste agréé, constatant que l'intéressé n'est atteint d'aucune maladie ou infirmité incompatible avec l'exercice des fonctions postulées ;
 - 2) Tout document attestant de l'exercice de l'activité de soins en médecine générale et ambulatoire (contrat de travail, contrat de collaborateur libéral ou salarié) ;
 - 3) Un engagement sur l'honneur de résider dans l'agglomération, siège de l'unité de formation et de recherche médicale où l'intéressé fait acte de candidature ;
 - 4) Une attestation d'inscription pérenne au tableau de l'Ordre des médecins.

Article 5

A l'expiration du délai fixé à l'article 1^{er} du présent arrêté, il est fait application de la procédure prévue aux articles 9, 10 et 11 de l'arrêté du 22 juin 2020 susvisé, relatif à la procédure de recrutement.

Article 6

Les avis du directeur ou de la directrice et du conseil de l'unité de formation et de recherche médicale sont adressés par le président ou la présidente de l'université au département des enseignants-chercheurs de santé dans un délai de sept jours suivant la date de clôture du dépôt des candidatures.

Article 7

Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié, ainsi que son annexe, sur le site internet du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 25 JUIN 2025

Pour le ministre et par délégation
Le chef du service des personnels enseignants de l'enseignement
supérieur et de la recherche

Ali FERHI



ANNEXE

DECLARATION DE CANDIDATURE

Je soussigné(e)

Nom de naissance :

.....

Nom d'usage :

.....

Prénoms : Date de naissance : |_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|

Nationalité :

Numéro national d'identification (numéro de sécurité sociale) :

.....

Adresse personnelle :

N° Rue :

Résidence, bâtiment (s'il y a lieu) :

.....

Code postal : |_|_|_|_|_|

Commune :

.....

Adresse électronique :

.....

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

exerçant actuellement les fonctions de¹ :

.....

Etablissement ou organisme :

inscrit(e) sur la liste d'admission au concours de personnel enseignant des universités titulaire de médecine générale au titre de l'année 2025, déclare faire acte de candidature à l'emploi :

Corps : PUMG

MCUMG

Localisation de l'emploi :

.....

Numéro de l'emploi :

.....

Discipline de l'emploi :

5303.....

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Fait à le

Signature

¹ Qualité ou grade actuel